



**AFRICAN  
PEOPLES  
TRIBUNAL**  
on Industrial Plantations



**Dismantling the  
Power of Industrial  
Plantation Corporations,  
Building People Power.**  
25-27 November, Lagos

## **LIBERIA**

# **FORMULAIRE TECHNIQUE POUR LA PRÉSENTATION D'UN CAS**

## **Chapitre I – Caractéristiques du Cas**

### **1. Organisation(s) ou groupe(s) responsable(s) de la présentation du cas**

Sustainable Development Institute (SDI)

### **2. Nom de l'entreprise et/ou du consortium mis en cause**

Golden Agri-Resources (GAR) est une agro-industrie et entreprise alimentaire cotée à la bourse de Singapour, et Golden Veroleum Liberia (GVL) est une société libérienne contrôlée par GAR pour élargir au Liberia ses affaires relatives à l'huile de palme.

### **3. Lieu de l'opération où les événements liés à l'accusation ou au cas se sont produits**

La plantation industrielle de palmiers à huile dans le comté de Sinoe, au Liberia.

## **Chapitre II – Caractéristiques de l'entreprise / Consortium**

### **1. Pays où l'entreprise a son siège social / siège principal (s'il s'agit d'une société transnationale)**

La GVL est établie à Monrovia, au Liberia. La GAR est cotée en bourse à Singapour.

### **2. Détention du capital de la société**

La GAR a créé et est le seul investisseur du fonds d'investissement privé Verdant Fund LP, situé aux Îles Cayman et propriétaire de la GVL<sup>1</sup>

La GAR influence et contrôle directement la GVL au moyen de cette structure et de diverses mesures pour orienter, diriger et influencer les activités dans les plantations de la GVL : présence physique, politiques, évaluations de progrès, conseils techniques, formation et échanges au niveau de la gestion, etc. La GAR a l'obligation de veiller à éviter que la GVL commette des fautes ou des abus.

Les Îles Cayman sont un paradis fiscal que l'UE a récemment mis sur la liste noire.<sup>2</sup> Le Verdant Fund LP et ses entités associées ont été enregistrées en tant que « personnes exemptées », ce qui veut dire qu'ils sont exemptés des réglementations de l'Autorité monétaire des Îles.<sup>3</sup> Intertrust Corporate Services est la division aux Îles Cayman de Dutch Intertrust NV ; elle a été chargée par GAR de gérer le Verdant Fund LP, ainsi que GV Holdings LTD et Verdant Capital Partners Ltd. Une société de gestion joue le rôle de représentant local des clients étrangers et fournit des services d'administration et de gestion, en plus de coordonner les services consultatifs sur la planification financière des entreprises. Intertrust NV est une multinationale néerlandaise cotée à la bourse d'Amsterdam ; son siège est aux Pays-Bas. Elle crée et gère des filiales ou des sociétés fictives pour les multinationales.

Ces structures arrangées par GAR sont une incitation à l'évasion fiscale.

<sup>1</sup> Plusieurs documents, comme le contrat de concession de 2010 entre GVL et le gouvernement libérien, et le mémorandum de crédit de 1,5 milliard USD, attestent que GAR est un investisseur du Verdant Fund LP, propriétaire de GVL : <http://goldenveroleumliberia.com/index.php/downloadable-content/concession-agreement> , 1er septembre 2010, (30 janvier 2018) et Golden Assets International Investment Ptd Ltd, Mémorandum d'information daté du 10 avril 2015, sur un prêt de US\$1 500 000 000 (Multicurrency Medium Term Note Programme), garanti par GAR. (8 mars 2018).

<sup>2</sup> <https://www.taxjustice.net/2020/02/14/after-brexit-eu-blacklists-uks-territory-cayman/>

<sup>3</sup> Cayman Islands Monetary Authority, <http://www.cima.ky/search-entities> (12 février 2018)

<sup>4</sup> General Registry Cayman Islands, <http://www.ciregistry.gov.ky/portal/page/portal/reghome/companies> (9 février 2018).

La famille Widjaja est le principal actionnaire de l'entreprise. Silchester International Investors LLP en est un actionnaire important ; il s'agit d'une entreprise britannique spécialisée dans l'investissement au nom de personnes riches et d'investisseurs institutionnels.<sup>5</sup>

D'autres institutions financières détentrices d'actions et d'obligations dans la GAR proviennent des États-Unis : The Vanguard Group Inc, BlackRock Institutional Trust, Kopernik Global Investors LLC, Dimensional Fund Advisors LP, The Investment Fund for Foundations, le fonds de pension CALPERS, Van Eck Global (dont la maison mère est néerlandaise), TA Associates, JP Morgan Chase ; de l'Italie (Banco Mediolanum), du Luxembourg (Sparinvest), de la Suède (Sjundje AP fondsen), de Hongkong (Robecco) et des Pays-Bas (fonds de pension Zorg en Welzijn).<sup>6</sup>

### 3. Pays dans lequel la société mère exerce ses activités (s'il s'agit d'une STN)

La GAR a des plantations industrielles de palmiers à huile, d'une superficie totale d'environ 500 000 hectares, et des usines de transformation, en Indonésie.<sup>7</sup>

### 4. Pays où la société est inscrite

La GVL est inscrite au Liberia.

## Chapitre III – Argumentation générale du Cas

En août 2010 la GVL signait avec le gouvernement du Liberia un contrat de concession agricole concernant 350 000 hectares. De cette superficie, l'entreprise est autorisée à transformer 220 000 hectares en plantations et à consacrer 40 000 hectares à un programme de producteurs indépendants. Le contrat est valable pour une durée de 65 ans (jusqu'à 2075), avec la possibilité de le proroger jusqu'à 2108 (33 ans). La GVL a planté un petit peu plus de 18 000 hectares<sup>9</sup> en régime de monoculture, mais n'a pas prévu de terres pour des producteurs indépendants.

La plantation de palmiers à huile est en train de se développer à Sinoe et Grand Kru, deux comtés libériens où se trouvent des parties importantes de la forêt de montagne guinéenne et où des milliers de Libériens vivent et travaillent. Le Liberia est reconnu au plan mondial comme un pays prioritaire pour la conservation, car il possède une biodiversité très diverse, des espèces endémiques et la section la plus large (42%) de ce qui reste de la Forêt de montagne guinéenne en Afrique occidentale. Dans cette région habite la plus large population d'éléphants ; elle héberge également l'hippopotame pygmée (*Choeropsis liberiensis*) et des populations éparses de chimpanzés (*Pan troglodytes verus*). L'expansion des plantations est considérée, dans la stratégie et le plan d'action du Liberia pour la biodiversité, comme une forte menace pour les forêts et la biodiversité.<sup>10</sup>

Une recherche des Amis de la Terre a trouvé que des centaines d'hectares de forêt de haute valeur de conservation et de haut stock de carbone avaient été détruits par GVL, ce qui a été d'abord nié<sup>11</sup> puis confirmé par l'entreprise,<sup>12</sup> et fait l'objet à l'heure actuelle d'une procédure de plainte auprès de l'Approche Haut Stock de Carbone.<sup>13</sup> Il est fréquent de trouver des traces de chimpanzés et de voir des hippopotames pygmées dans les plantations et près d'elles, comme dans les zones de Numopoh et de Tartweh-Kabada.

L'élargissement des plantations industrielles a des effets très négatifs sur l'habitat de ces populations d'animaux.

<sup>5</sup> <https://goldenagri.com.sg/investors/shareholder-information/substantial-shareholders/>

<sup>6</sup> Thomson Reuters Eikon, 'Share ownership: Golden Agri-Resources Ltd - 31 May 2018', consulté en février 2020

<sup>7</sup> <https://goldenagri.com.sg/about-gar/our-business/>

<sup>8</sup> Concession Agreement between Golden Veroleum Liberia and the Government of the Republic of Liberia." <http://goldenveroleumliberia.com/files/Agreements/2014-01-07-GVL-Concession-Agreement.pdf>

<sup>9</sup> [https://rspo.org/view-acop-pdf/oil-palm-growers/Golden\\_Veroleum\\_Liberia\\_Inc\\_GVL\\_ACOP2018.pdf](https://rspo.org/view-acop-pdf/oil-palm-growers/Golden_Veroleum_Liberia_Inc_GVL_ACOP2018.pdf)

<sup>10</sup> National Biodiversity Strategy and Action Plan II 2017 – 2025," Republic of Liberia, March 2017, <https://www.cbd.int/doc/world/lr/lr-nbsap-v2-en.pdf>

<sup>11</sup> Milleudefensie, SDI, FoE US, 2018, High Risk in the Rainforest.

<sup>12</sup> <http://foe.org/wp-content/uploads/2019/10/2019-10-04-Reply-to-SDIFOE-Letter.hllite.pdf>

<sup>13</sup> <http://highcarbonstock.org/grievance-case-developments/>

La GVL a eu de nombreux conflits avec les populations locales depuis le début. À partir de 2012, ces populations et des ONG ont déposé une foule de plaintes auprès de la RSPO. Une décision de février 2018 du panel de la RSPO chargé des plaintes affirme que la GVL est en train de commettre une série de violations, dont la non-application des procédures pour obtenir le consentement préalable, libre et en connaissance de cause (FPIC), la destruction de sites sacrés, la coercition et l'intimidation des membres de la communauté et l'exploitation de terres en litige.

À maintes reprises, le panel de la RSPO chargé des plaintes a ordonné à la GVL de cesser ses activités à de nombreux endroits de sa concession.<sup>14</sup> La GVL ne respecte pas les délais fixés par le panel<sup>15</sup> et les communautés continuent de porter plainte et de manifester leurs problèmes, surtout depuis que la GVL a entrepris maintenant de négocier un protocole d'accord avec les communautés. Par exemple, la population de Numopoh déclare qu'elle ne signera pas un nouveau protocole tant que la GVL n'aura pas respecté les dispositions du précédent, qui l'obligent à fournir des services médicaux, de l'éducation, des routes, de l'eau potable, des emplois, des paiements à la communauté et un processus FPIC approprié.<sup>16</sup>

Les communautés locales et la société civile rapportent des violations des droits humains et des dangers pour les défenseurs des droits de l'homme et de l'environnement. En 2015, par exemple, après une manifestation à Butaw, à la demande de la GVL 17 membres de la communauté ont été arrêtés et détenus pendant un an sans procès.<sup>17</sup> Ils n'ont été relâchés qu'en 2016 faute de preuves, et ils n'ont jamais reçu d'indemnisation ni de réparation.

Les activités de la GVL et les investissements de la GAR constituent des violations des normes internationales : les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ; les principes relatifs à la liberté et la justice dans le travail pour la production d'huile de palme ; la législation libérienne et les politiques de la GVL et de la GAR en matière de durabilité, ainsi que les politiques de plusieurs clients de la GAR, 'Pas de déboisement, pas de tourbe, pas d'exploitation' (NDPE d'après l'anglais).

Les acquisitions de terres de la GVL violent la Loi du Liberia sur les droits communautaires et la Politique en matière de droits fonciers, car elles ignorent les droits des communautés à la terre et aux ressources naturelles. Le contrat de concession d'une durée de 65 ans enfreint la Loi du Liberia sur les terres publiques, laquelle prévoit que la durée de tout contrat de ce genre ne doit pas dépasser 50 ans.<sup>18</sup> Le contrat de concession de la GVL permet à l'entreprise de différer le paiement d'impôts pendant 65 ans, en contravention du Code des impôts libérien.

## Chapitre IV – Impacts : Violations des droits des peuples et destruction de l'environnement

### 1. Quels sont les principaux impacts des activités de l'entreprise sur le lieu où l'accusation est portée ?

- La destruction de forêts de haute valeur de conservation et de haut stock de carbone ; l'élargissement de la superficie plantée a des effets négatifs sur des espèces menacées comme l'hippopotame pygmée et le chimpanzé.
- Les communautés dénoncent la pollution et la perturbation des cours d'eau, le manque d'eau potable et de zones de pêche.

<sup>14</sup> Complaints Panel's decision on Golden Veroleum Liberia's (GVL) Complaints, Roundtable on Sustainable Palm Oil, February 13, 2018, [http://foe.org/wp-content/uploads/2018/05/GVL\\_CPs-Final-Decision.pdf](http://foe.org/wp-content/uploads/2018/05/GVL_CPs-Final-Decision.pdf)

<sup>15</sup> <https://askrspo.force.com/Complaint/s/case/50090000028ErzuAAC/> site visité le 14 février.

<sup>16</sup> Lettre de la communauté de Numopoh à SDI, octobre 2019

<sup>17</sup> The New Snake Oil? Violence, Threats, and False Promises at the Heart of Liberia's Palm Oil Expansion, Global Witness, juillet 2015, [https://www.globalwitness.org/documents/18046/New\\_Snake\\_Oil\\_-\\_July\\_2015\\_-\\_Final\\_lores.pdf](https://www.globalwitness.org/documents/18046/New_Snake_Oil_-_July_2015_-_Final_lores.pdf)

<sup>18</sup> Liberia Extractive Industries Transparency Initiative (LEITI) Post Award Process Audit Final Report, LEITI/Moore Stephens, May 2013, [http://www.leiti.org/lr/uploads/2/1/5/6/21569928/leiti\\_post\\_award\\_process\\_audit\\_final\\_report.pdf](http://www.leiti.org/lr/uploads/2/1/5/6/21569928/leiti_post_award_process_audit_final_report.pdf)

- Rapports sur la violation de droits : accaparement de terres, arrestations arbitraires, exploitation de terres en litige, intimidation et coercition.
- La perte de moyens d'existence et d'espace vital, ainsi que la perte de forêts en bonne santé, ont des effets négatifs sur la souveraineté alimentaire et sur les possibilités de développement de la population.
  - Problèmes de santé et de sécurité, y compris des accidents pendant les déplacements pour aller au travail dans les véhicules de l'entreprise.
- Le mauvais traitement des travailleurs porte atteinte au bien-être et aux moyens de subsistance de la population.
- Conflits dans et entre les communautés et perte de cohésion sociale.
- Destruction des sites culturels et spirituels de la population.
- Les communautés concernées par les activités de la GVL n'ont pas reçu l'information suffisante requise.

## 2. Dans les impacts mentionnés ci-dessus, quelle a été l'implication de l'entreprise ?

Les activités de la GVL ont eu des effets directs ; en outre, les entreprises engagées par la GVL pour le défrichage de ses terres ont contribué aussi à ces impacts.

## 3. Qui a été principalement ou différemment affecté par les activités de l'entreprise ?

Toutes les communautés de la zone de la concession ont été touchées par les activités de l'entreprise. Les plus touchés ont été les habitants de Butaw, de Blogbo et de Numopoh.

## 4. Quelles stratégies l'entreprise a-t-elle utilisées pour légitimer ses actions ou réprimer la résistance ?

- L'adhésion à la RSPO et les politiques volontaires de l'entreprise.
- Les tactiques 'diviser pour régner' appliquées dans les communautés. Un exemple en est la création d'organes de représentation de la communauté soutenus par l'entreprise, alors que les communautés ont déjà un groupe formel pour représenter leurs intérêts.
- Déni des accusations de la société civile, même lorsque des preuves claires et irréfutables ont été présentées.<sup>19</sup>
- Arrestation arbitraire et intimidation, à la demande de la GVL, suite à une manifestation populaire,<sup>20</sup> et intimidation des membres de la communauté et des défenseurs des droits de l'homme et de l'environnement. Refrain from sharing essential information with communities and civil society, such as expansion plans and plantation areas.
- Refus de fournir de l'information essentielle aux communautés et à la société civile, concernant, par exemple, les plans d'expansion et la superficie des plantations.
- Non-respect des engagements pris à l'égard de la société civile au cours des réunions.

# Chapitre V – Stratégies de résistance : Niveau local et national

## 1. Quelles stratégies de résistance les organisations sociales et les communautés affectées ont-elles adoptées sur le lieu d'exploitation de l'entreprise ?

- Auto-organisation des communautés, prise de décisions comprenant les jeunes et les femmes.
- La société civile a fourni aux communautés des conseils juridiques et du soutien lors des négociations avec l'entreprise.
- Formation en législation libérienne et en lois, droits et utilisation des mécanismes de plainte internationaux.
- Des tactiques de résistance, comme le refus de signer le Protocole d'entente, les pétitions et les manifestations.
- Réunions de femmes pour obtenir que l'opinion des femmes soit prise en compte dans la prise de décisions.
- Recherches participatives et documentation des violations des lois et des dommages à l'environnement.
- Cartographie des zones de plantation dans les terres communautaires.
- Pressions internationales et nationales pour l'amélioration des pratiques et des politiques ; un voyage en Europe où se trouvent les sièges des bailleurs de fonds de la GAR et la GVL, pour leur demander des comptes.

<sup>19</sup> <https://foe.org/wp-content/uploads/2018/04/2018-04-04-GVL-Feedback-to-SDIFOE-Report.pdf>

<sup>20</sup> Writ of Arrest, June 2015, Greenville City Magisterial Court, Sinoe county

## **2. Un cas a-t-il été présenté devant un tribunal local, national ou international ?**

Non, mais la Commission nationale indépendante des droits de l'homme du Liberia (INCHR d'après l'anglais) a présenté un rapport sur les cas de répression violente, intimidation et arrestations arbitraires pendant et après les manifestations à Butaw en 2015.<sup>21</sup> Les victimes travaillent encore avec la société civile et des avocats pour obtenir justice et réparation.<sup>21</sup>

## **3. Existe-t-il des preuves de l'influence et de l'emprise des entreprises qui ont joué un rôle contre les intérêts des personnes touchées ? Comment décriez-vous la relation de l'entreprise avec le gouvernement local / national ?**

En 2018, un garde forestier communautaire qui cherchait des traces de la présence de chimpanzés dans la zone de la plantation a été intimidé par des membres de la communauté qui travaillaient pour l'entreprise. Ceci serait arrivé après que la compagnie a dit aux travailleurs que le travail du garde forestier allait les laisser sans travail, les poussant ainsi à s'opposer à leurs propres voisins et à l'intérêt général de la communauté.

## **4. La société a-t-elle déposé une plainte contre le gouvernement, en utilisant le RDIE (système de règlement des différends entre investisseurs et États) ou d'autres mécanismes de règlement des différends, auprès du CIRDI et d'autres tribunaux ? Quel en a été le résultat ?**

Non.

## **5. La société a-t-elle déposé une plainte ou pris d'autres mesures contre un organisme communautaire ou des militants communautaires ?**

Sur l'instance de la GVL, des dizaines de membres de la communauté ont été arrêtés en 2015, et 17 personnes sont restées en prison pendant un an ; l'une d'entre elles est morte.<sup>22</sup> La GVL arrête parfois des militants de la communauté ou de la société civile à l'entrée de la plantation pour les empêcher de faire des recherches et de réunir des informations.<sup>23</sup> D'après le panel chargé des plaintes de la RSPO<sup>24</sup> et de la société civile, la GVL aurait recours à des tactiques de coercition et d'intimidation à l'égard des membres de la communauté.

## **6. Quels sont les principaux obstacles à l'accès à la justice pour les communautés affectées ?**

La méfiance envers le système judiciaire, l'absence de cabinets d'avocats dans la région, et le manque de moyens financiers pour payer l'équipe légale solide qu'il faudrait pour comparaître sans cesse au tribunal du comté de Sinoe, au Liberia, où la GVL est basée.

# **Chapitre VI – Contexte mondial : politiques, acteurs, États et institutions et cadres nationaux/internationaux pertinents pour le cas**

## **1. Quels sont les instruments internationaux officiels et/ou les déclarations internationales qui sont ignorés ou violés par l'entreprise accusée ?**

Les activités de la GVL et les investissements de la GAR comportent des violations des normes internationales suivantes : les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ; les principes relatifs à la liberté et la justice dans le travail pour la production d'huile de palme ; la législation libérienne et les politiques de la GVL et de la GAR en matière de durabilité, ainsi que les politiques de plusieurs clients de la GAR, 'Pas de déboisement, pas de tourbe, pas d'exploitation' (NDPE d'après l'anglais) ; les principes et critères de la RSPO. Les pratiques de la GVL ne s'alignent pas sur les responsabilités qui reviennent à chacun en vertu de la Déclaration de l'ONU sur les défenseurs des droits de l'homme.<sup>25</sup>

<sup>21</sup> <https://inchrliberia.com/images/ButawRiotReport.pdf>

<sup>22</sup> <https://inchrliberia.com/images/ButawRiotReport.pdf>

<sup>23</sup> Clearance, décembre 2017, 14th Judicial Circuit Court, River Cess County & name list from affected Butaw citizens, octobre 2019

<sup>24</sup> <https://askrspo.force.com/Complaint/s/case/50090000028ErzuAAC/>.

<sup>25</sup> INCHR, 2015, Report from the INCHR's Fact-Finding Mission on the Butaw Riot of May 26, <https://www.ohchr.org/en/issues/srhrdefenders/pages/declaration.aspx>.

## **2. Quelles sont les institutions nationales et internationales qui facilitent l'entrée et le fonctionnement de cette entreprise / consortium ?**

Le gouvernement du Liberia a signé un contrat de concession qui ne respecte pas la législation nationale : les acquisitions de terres de la GVL violent la Loi du Liberia sur les droits communautaires et la Politique en matière de droits fonciers, car elles ignorent les droits des communautés à la terre et aux ressources naturelles. Le contrat de concession d'une durée de 65 ans enfreint la Loi du Liberia sur les terres publiques, laquelle prévoit que la durée de tout contrat de ce genre ne doit pas dépasser 50 ans.<sup>26</sup> Le contrat de concession de la GVL permet à l'entreprise de différer le paiement d'impôts pendant 65 ans, en contravention du Code des impôts libérien.

## **3. L'entrée de l'entreprise dans le pays a-t-elle été facilitée par les politiques des institutions financières internationales ?**

Le 13 mars 2012, la GAR a enregistré à la Bourse de Singapour un prêt de 500 millions USD de la Banque chinoise de développement destiné exclusivement au développement de plantations de palmiers à huile et de l'infrastructure associée que la GVL allait construire par étapes.<sup>27</sup>

## **4. Quels mécanismes ou instruments ces institutions financières ont-elles utilisés pour faciliter l'entrée de la société ?**

Des prêts

## **5. S'il s'agit d'une société transnationale, quelle a été la position du gouvernement du pays d'origine de la société ? A-t-elle facilité l'entrée de la société dans le pays où elle est dénoncée ?**

Le gouvernement libérien s'efforce d'obtenir que des investisseurs étrangers développent des plantations industrielles. La réduction d'impôts est l'une des mesures qu'il prend à cet effet. Au lieu d'investir dans le soutien technique et financier des millions de petits exploitants agricoles du Liberia et de se centrer sur un développement avantageux pour les moyens d'existence et la souveraine alimentaire des Libériens, le gouvernement choisit de se centrer sur l'agriculture industrielle et offre aux investisseurs étrangers des contrats de concession et des permis. D'après Land Matrix, environ 15% des terres sont exploitées par des investisseurs étrangers, surtout moyennant des contrats de longue durée.<sup>28</sup> Ces données n'incluent pas les terres boisées cédées par contrat à des entreprises d'exploitation forestière industrielle.

## **6. Dans le lieu où l'entreprise est dénoncée, les autorités nationales et locales ont-elles favorisé l'entreprise en apportant des modifications à la législation ? Ces changements sont-ils liés à l'impunité avec laquelle l'entreprise agit ? Quelle a été la position du gouvernement national dans ce conflit ?**

En 2018, le gouvernement du Liberia a promulgué la Loi sur les droits fonciers. Cependant, cette loi ne protège pas les terres ou les zones des communautés où les entreprises ont des concessions déjà en fonctionnement. Dans bien des cas, le gouvernement s'est servi de la sécurité de l'État (surtout du personnel armé antiémeute) pour intimider les membres de la communauté qui ont signalé que la démarche pour acquérir leurs terres n'avait pas été correcte.

<sup>26</sup> Liberia Extractive Industries Transparency Initiative (LEITI) Post Award Process Audit Final Report," LEITI/Moore Stephens, May 2013, [http://www.leiti.org/ir/uploads/2/1/5/6/21569928/leiti\\_post\\_award\\_process\\_audit\\_final\\_report.pdf](http://www.leiti.org/ir/uploads/2/1/5/6/21569928/leiti_post_award_process_audit_final_report.pdf)

<sup>27</sup> GAR, "Banking Facility for Golden Veroleum Limited of USD500 million," 13 March 2013, <https://goldenagri.com.sg/wp-content/uploads/2016/02/GAR14-13-03-2013-Banking-Facility-for-Golden-Veroleum-Limited-of-USD-500-million.pdf>

<sup>28</sup> <https://landmatrix.org/stay-informed/liberia-country-profile/>

## **7. Quel rôle jouent les actionnaires / propriétaires majoritaires de l'entreprise ? Quelle est la relation entre l'entreprise accusée et le gouvernement du pays en question ?**

La GAR a soutenu la GVL dans tous les domaines et elle contrôle ses activités dans les plantations, elle assume des responsabilités, assure le contrôle factuel, apporte son expertise et ses connaissances. Par exemple, le soutien technique, le personnel, la formation et les échanges de personnel, les voyages sur le terrain des techniciens et du personnel de direction, les évaluations de progrès,<sup>29</sup> etc. La politique de la GAR sur la conservation des forêts, intégrée maintenant à sa Politique environnementale et sociale, s'applique à la GVL<sup>30</sup>

## **8. L'entreprise reçoit-elle des fonds publics ou privés ? De qui ?**

Les principales institutions financières (prêts et garanties) entre 2014 et 2019 ont été Mitsubishi (Japon), Bank Negara Indonesia, Malayan Banking, Oversea-Chinese Banking Corporation, CIMB Group (Malaisie), China Development Bank, Rabobank et ABN Amro (Pays-Bas), Raiffeisen Bank International (Autriche), Bank Mandiri (Indonésie), Citigroup (États-Unis), Crédit Suisse (Suisse) et d'autres encore.<sup>31</sup>

## **9. Un lobby ou un groupe d'intérêt s'est-il impliqué dans l'intention de favoriser l'entreprise dans le conflit ?**

Le cabinet-conseil Earthworm Foundation aide la GVL à améliorer ses politiques et ses pratiques et à élaborer un plan d'action pour la durabilité.<sup>32</sup>

L'Initiative néerlandaise pour le commerce durable (IDH, Pays-Bas) a travaillé depuis 2015 avec le gouvernement libérien et avec la GVL pour mettre en place le programme de petits exploitants indépendants, mais le projet n'a pas abouti.<sup>33</sup> Les consultants internationaux de l'IDH y ont gaspillé des sommes d'argent considérables.

## **10. Connaissez-vous des politiques, des exigences ou des procédures de l'établissement ou des établissements prêteurs qui ne sont pas respectées ?**

Les directives de l'OCDE pour les bailleurs de fonds. Beaucoup d'entre eux ont des politiques exigeant de leurs clients qu'ils évitent la conversion des forêts de haute valeur de conservation et les violations des droits humains. Néanmoins, ces bailleurs de fonds continuent de financer la GAR et/ou la GVL.

Ce formulaire est basé sur le "Formulaire technique pour la présentation d'une plainte contre une société transnationale", du Tribunal Permanent des Peuples, utilisé à l'occasion du Tribunal Permanent des Peuples sur les Sociétés Transnationales de l'Afrique Australe (Manzini - Johannesburg, 2016-18)

Ceci est une traduction non officielle du document original en anglais.

Date de publication: 20.11.2020



<sup>29</sup> Déclaration de GAR, juillet 2018, <https://goldenagri.com.sg/wp-content/uploads/2018/07/180720-GAR-statement-on-GVL-voluntary-RSP0-membership-suspension.pdf>

<sup>30</sup> GAR Social and Environmental Policy, 2016, <https://goldenagri.com.sg/wp-content/uploads/2016/01/GSEP-English.pdf>

<sup>31</sup> Forests & Finance database, updated in March 2019 by Profundo, data without segment adjusters and derived from Bloomberg, Thomson Reuters, Trade Finance Analytics and corporate information such as annual reports.

<sup>32</sup> <https://www.earthworm.org/members/golden-agri-resources> and <https://goldenvoleumliberia.com/gvl-sustainability-action-plan-progress/>

<sup>33</sup> <https://www.idhsustainabletrade.com/landscapes/south-east-liberia/>